

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 2 mars 2015 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Brigitte Gagné et Jacynthe Perron ainsi que Messieurs les conseillers Mario Lapierre, Adrien Perron, Luc A. Bonneau et Sylvain Auclair formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

Est aussi présent le directeur général, Monsieur Régis Girard.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h05 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

RÉSOLUTION No 2015-048 Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION No 2015-049 Acceptation des procès-verbaux du 9 et 23 février 2015

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux des séances du 9 et 23 février 2015 soient acceptés tel que rédigés.

RÉSOLUTION No 2015-050 Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 2 mars 2015 totalisant la somme de :
(factures à payer) (chèques Nos 33881 à 33920) 101 075.44\$
- en date du 2 mars 2015 totalisant la somme de :
(factures payées) 198 231.93\$

Joint à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

Régis Girard, directeur général

Dépôt Rapport des dépenses engagées

Lors de cette séance, le directeur général procède au dépôt du rapport des dépenses engagées, pour le mois de février, des personnes autorisées par le règlement No 2007-04 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

**RÉSOLUTION
No 2015-051**

Liste des arrérages de taxes

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier doit soumettre aux membres du conseil la liste de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales.

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur de cette liste, plusieurs personnes sont redevables pour l'année 2013.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau et RÉSOLU QUE le nom des personnes qui seront, à la date prévue (19 mars 2015) par l'article 1023 du Code municipal du Québec, endettées envers la Municipalité de Saint-Prime pour l'année 2013 soit transmis aux fins de vente à la M.R.C. du Domaine-du-Roy, à l'exception des matricules dont une entente fut, ou sera, prise avec le personnel administratif.

QU'un avis formel par lettre recommandée leur soit expédié afin de les informer de la date limite à respecter pour éviter la vente à la M.R.C. du Domaine-du-Roy.

**RÉSOLUTION
No 2015-052**

Réclamation Éric Garneau – Reçu-Quittance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise le versement d'une somme de 3 500\$ à l'ordre de *monsieur Éric Garneau*, en guise de paiement complet et final de toute réclamation, action et demande quelqu'en soit la nature découlant du problème d'égout survenu le, ou vers le, 15 juillet 2014, à sa résidence sise au 569 de la rue Coulombe à Saint-Prime, et ce, sans aucune admission de responsabilité.

QUE ce conseil autorise le directeur général, monsieur Régis Girard, ou en son absence, le directeur général adjoint, monsieur Luc Boutin, à accepter pour et au nom de la *Municipalité de Saint-Prime*, le reçu-quittance signé par monsieur Éric Garneau et, à signer la prise en charge, de façon exceptionnelle, du réseau d'égout à partir de l'entrée de service située sur la propriété de M. Garneau.

**RÉSOLUTION
No 2015-053**

Demande au ministère des Transports – Signal sonore aux Feux lumineux

CONSIDÉRANT QUE les Feux lumineux, installés à l'intersection de la rue Principale (route régionale 169) et des avenues Albert-Perron et du Quai, ne permettent pas d'assurer la sécurité des piétons ayant un handicap visuel lorsque ceux-ci désirent traverser la route.

CONSIDÉRANT QUE la présence de la route régionale 169 à ce carrefour amène un achalandage très important, d'où il en résulte un risque très important pour cette catégorie de piétons.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau et RÉSOLU QUE ce conseil demande au ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation d'un signal sonore à l'intersection de la rue principale (route régionale 169) et des avenues Albert-Perron et du Quai, afin d'y assurer la sécurité des piétons ayant un handicap visuel.

**RÉSOLUTION
No 2015-054**

Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques du gouvernement du Québec mandate Hydro-Québec aux fins de l'élaboration d'un plan de déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec souhaite promouvoir le déploiement d'une infrastructure de bornes de recharge publique pour véhicules électriques sur des espaces de stationnement appartenant aux municipalités ou à d'autres organismes publics pour favoriser l'autonomie des véhicules électriques;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec désire assurer la prise en charge et la coordination du déploiement;

CONSIDÉRANT QU'UN important partenaire s'est associé à Hydro-Québec et, que celui-ci est désireux de défrayer l'achat et l'installation de la borne de recharge pour véhicules électriques.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Messieurs Lucien Boivin et Régis Girard, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime une entente de partenariat avec Hydro-Québec ayant pour but le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques; le tout selon le projet de protocole d'entente soumis à ce conseil pour examen.

**RÉSOLUTION
No 2015-055**

Offre de service de Natshi Proactions – Tournoi de golf « Un regard vers le Nord »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Prime et le club de golf de Saint-Prime-sur-le-lac, en collaboration avec les instances politiques de la MRC Domaine-du-Roy, souhaitent réunir les 11 et 12 juin prochain sous le thème « Un regard vers le Nord » les plus grandes industries minières et énergétiques du Québec dans le cadre d'un tournoi de golf bénéfique et d'ateliers-conférences concernant la perspective de développement industriel pour le secteur des mines et de l'énergie;

CONSIDÉRANT QUE les surplus de cette activité d'envergure seront répartis auprès des organisations du milieu, dont 75% au Golf;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Natshi Proactions consistant en la planification, la coordination et la réalisation de ce rendez-vous des grandes entreprises minières dans la municipalité de Saint-Prime;

CONSIDÉRANT QUE le club de golf de Saint-Prime-sur-le-lac, s'engage à rembourser à la municipalité de Saint-Prime, une somme correspondant à 75% du coût du contrat octroyé à Natshi Proactions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 15 960\$ plus les taxes applicables et mandate l'entreprise Natshi Proactions pour l'organisation des activités visant à réunir les 11 et 12 juin prochain sous le thème « Un regard vers le Nord » les plus grandes industries minières et énergétiques du Québec dans le cadre d'un tournoi de golf bénéfique et d'ateliers-conférences concernant la perspective de développement industriel pour le secteur des mines et de l'énergie; le tout conformément à leur proposition de services, en date de février 2015.

QUE cette autorisation de dépenses soit conditionnelle à un engagement de remboursement par le club de golf de Saint-Prime-sur-le-lac, d'une somme correspondant à 75% du coût du contrat octroyé à Natshi Proactions.

**Vente d'un terrain résidentiel à Michel Boivin-Bélanger par Habitation Design D.M.G. inc.
– Prolongation de la période de construction**

CONSIDÉRANT la résolution No 2013-157 du conseil municipal, en date du 3 juin 2013, ayant pour but que la municipalité de Saint-Prime réponde favorablement à la demande de monsieur Denis Boily d'Habitation Design D.M.G. inc. à l'effet qu'il revende le terrain acquis de ladite municipalité le 27 août 2010, au prix payé, à monsieur Michel Boivin-Bélanger; le tout étant soumis à la condition suivante :

**RÉSOLUTION
No 2015-056**

- Ajout, en faveur de la municipalité de Saint-Prime, de la clause résolutoire et d'option d'achat décrite au contrat intervenu le 27 août 2010 devant Me Mélanie Arcand, notaire à Roberval (Québec), Canada.

CONSIDÉRANT QUE le contrat entre Habitation Design D.M.G. inc. et monsieur Michel Boivin-Bélanger s'est conclu le 18 juillet 2013;

CONSIDÉRANT QUE, suite à la signification de refus par le conseil municipal de répondre favorablement à sa demande du 29 janvier dernier visant à revendre son terrain à un nouvel acheteur, monsieur Michel Boivin-Bélanger a décidé de construire une résidence sur son terrain en 2016, et à cet effet, a déposé une nouvelle demande le 2 mars 2015 en vue d'un report de sa date de construction;

CONSIDÉRANT QU'IL s'agit d'une situation exceptionnelle, et qu'il n'y aura plus d'extension possible;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime réponde favorablement à la demande du 2 mars 2015 de monsieur Michel Boivin-Bélanger en acceptant de prolonger jusqu'au 30 juin 2016, la date limite pour la construction d'une résidence sur le lot 4 087 641 du Cadastre du Québec acquis le 18 juillet 2013 de Habitation Design D.M.G. inc.

**RÉSOLUTION
No 2015-057**

Ajournement de l'assemblée

À 20h36, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron et RÉSOLU PAR ce conseil que l'assemblée soit ajournée au lundi 9 mars 2015, à compter de 19 h.

**Lucien Boivin,
Président de l'assemblée**

**Régis Girard,
Directeur général et secrétaire-trésorier**

=====